

à fournir chaque année, durant 5 ans, 6 étalons de race pure, pour l'amélioration de la race chevaline dans les districts ruraux, aux sociétés d'agriculture qui seront désignées comme il est expliqué plus loin.

Chaque étalon sera conduit sur les lieux par un employé de la Compagnie du Haras National et restera, durant la saison, aux risques et périls de la Compagnie. Le prix de chaque saillie ne pourra pas dépasser \$4.00 et appartiendra à la Compagnie.

“ Il y aura un étalon par chaque district créé pour le Concours du Mérite Agricole, chacun de ces districts étant placé sur le même pied ; chaque société d'agriculture de chaque district devra tirer au sort chaque année pour décider qui aura l'étalon.

“ Le second mercredi de mars de chaque année, à midi, au département de l'agriculture, le tirage au sort aura lieu, sous la direction du Commissaire de l'agriculture ou de toute autre personne chargée par lui de le représenter ;

“ Le Commissaire ou son représentant tirera au sort pour les sociétés qui n'auront pas envoyé de délégué et ce représentant jusqu'à nouvel ordre sera l'honorable M. Joly de Lotbinière, président du Conseil d'Agriculture ;

“ Tout délégué devra être muni d'un certificat du président ou du secrétaire de la société qu'il est chargé de représenter, constatant ses pouvoirs ;

“ Le sixième étalon sera à la disposition des cinq districts, chaque année à tour de rôle, à commencer par le district No. 1 et en allant ainsi jusqu'au cinquième, avec l'entente que le tirage au sort entre les sociétés du même district se fera, pour le sixième étalon, comme pour les autres, et en même temps, quand le tour de ce district sera arrivé pour obtenir ce sixième étalon, de manière que les cinq districts auront eu chacun deux étalons, durant les cinq ans.

“ Il est entendu que la société favorisée par le sort sera exclus du tirage les années suivantes, pour les cinq ans ou le nombre d'années qui restent.

“ Les six sociétés, favorisées par le sort, devront envoyer un représentant chacune au Haras National, à Outremont, le deuxième mercredi d'avril, chaque année, à midi, pour y faire le choix des six étalons ; le sort devant régler toute contestation qui s'élèverait à ce sujet ; ce représentant devra être porteur d'une résolution de la société l'accréditant.

“ Lors du choix des six étalons au Haras, les propriétaires devront livrer au représentant de chaque société un certificat d'un vétérinaire, constatant que le cheval alloué à cette société est sain et propre à la reproduction.”

(Par ordre,) S. SYLVESTRE.

Secr. Départ. de l'Agriculture et de la Colonisation.

Syndicats de beurreries et de fromageries.

Nous avons publié dans notre dernier numéro (de février) les règlements qui ont trait à la création de syndicats de fabriques de beurre et de fromage.—Tout le monde admet l'importance de bien surveiller ces fabriques, afin que le lait soit parfait, que les fabricants en tirent les meilleurs produits possibles, et enfin, que ces produits soient emballés et livrés de manière à en obtenir les plus hauts prix du marché.—Ces divers perfectionnements supposent une connaissance parfaite de tout ce qui a trait à l'industrie laitière. Or, on le sait la perfection, même relative, n'est pas facile à obtenir et surtout à maintenir, dans ce siècle où les progrès se succèdent avec une rapidité extraordinaire. La société d'industrie laitière, qui est composée des hommes les plus éclairés dans cette province en ces matières, a jugé qu'une inspection constante et sévère pouvait seule maintenir nos fabriques dans les meilleurs

procédés et à la hauteur des perfectionnements qui payent le mieux. Et afin de rendre ces inspections aussi peu onéreuses que possible, elle a obtenu l'aide de la législature de manière à pouvoir payer elle-même les frais d'un inspecteur général et, de plus, la moitié des frais des inspecteurs locaux de syndicats. Ceux-ci se composeront des diverses fabriques d'un même district, au nombre de 15 à 30, et tellement situées que toutes ces fabriques puissent être visitées à tour de rôle et de jour en jour. Espérons que l'on comprendra toute l'utilité de ces syndicats et qu'ils vont s'organiser au plus tôt, afin de profiter, dès la prochaine saison, des avantages nombreux à retirer d'un bon système de surveillance et d'inspection.

ED. A. BARNARD.

NOTRE PETIT CHEVAL CANADIEN.

Il y a trente ans nos chevaux étaient (sains) exempts de tares et bons sous tous les rapports. Le petit cheval canadien valait autrement que ce que nous avons maintenant. Il était de petite taille, c'était son seul défaut, si l'on peut appeler cela un défaut.

La tête carrée, la mâchoire inférieure large (je retrouve ce trait chez les chevaux bretons et normands), l'oreille petite, les reins courts et doubles, la poitrine et la croupe larges, l'épaule et la hanche musculeuses et les jambes fortes, les jointures grandes, le pied solide, une crinière et une queue comme on n'en voit plus, tant elles étaient longues et touffues—tel était le petit cheval canadien sous le rapport de la conformation. Il avait tout ce qu'il faut pour assurer une santé robuste et beaucoup de force musculaire.

Aussi j'ose dire que le petit cheval canadien pouvait traîner de plus lourdes charges que des chevaux bien plus pesants que lui.

Ce qu'il y avait de force et d'énergie dans ce petit animal est incroyable. Qui n'a pas vu arriver en ville dans les mauvais chemins du printemps un habitant avec un voyage de bois d'une demi-corde traîné sur la terre par un cheval gros comme le poing ?

On pouvait voyager toute une semaine à 20 lieues par jour avec un petit cheval canadien. On lui laissait prendre son petit train de deux lieues à l'heure et dans 10 heures on avait franchi les 20 lieues sans presque le faire manger. Le lendemain matin il était frais et prêt à répéter la course et le surlendemain encore ; et encore le jour suivant.

Toujours gras, toujours gai ; avec une botte de foin et 5 ou 6 livres d'avoine on le nourrissait aussi bien que nos chevaux d'aujourd'hui avec le double de cette ration.

Rien n'égala jamais le petit cheval canadien pour voyager en hiver. Avec lui on n'avait pas besoin de craindre les rencontres dans les mauvais chemins. Il savait se tirer d'affaire merveilleusement dans les plus gros bancs de neige. Tranquillement il s'y engageait et les franchissait sans sauts, sans secousses, en nageant pour ainsi dire, et atteignait le chemin dur sans être essouffé.

Il traitait dru notre petit cheval. Dans ce temps là le cheval qui trottait en 3 minutes était considéré extraordinaire. Eh bien avec un peu d'entraînement le plus grand nombre de nos chevaux pouvaient atteindre ce degré de vitesse.

Le fait est que c'est ici, dans le bas Canada, que les courses au trot ont d'abord été les plus rapides.—Les États-Unis n'avaient encore rien de renommé quand en 1858 ou 59 nous avions l'Oiseau rouge à M. Gratton de St-Eustache qui a trotté un mille en 2.45. J'ai vu de mes yeux, en 1886, le cheval de M. Desjardins trotter $\frac{1}{2}$ mille en 1.10.

Quelle vigueur, quelle force de résistance, ils déployaient